

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [marie-audrey-leblanc-csspo-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/90f35e20db326ed976abdc45)
<https://www.cadre21.org/membres/90f35e20db326ed976abdc45>

Date d'obtention : 2025-03-19 14:32:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime
2. Évaluer l'incident
3. Vérifier l'information
4. Parler au jeune investigateur

Dans le cas d'un acte impulsif : rencontre individuelle, remplir la grille d'évaluation de l'incident, consulter les politiques et règles de l'école, si soupçons de pornographie juvénile on confisque le téléphone, contacter les policiers, contacter les parents, signalement DPJ

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

En suivant le protocole, celui-ci peut nous aider à orienter notre intervention. Il y a souvent des éléments qui s'ajoutent en cours d'investigation, il est important de se ramener au protocole.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Discussion avec la victime. On ne veut pas créer ou augmenter l'effet trauma de l'événement.